

Syndicalisme et organisation professionnelle, Semaines Sociales du Canada (section française). Un vol., 6½ po. x 9¾, broché, 242 pages — ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal 11, 1960 (\$3.50)

Camille Martin

Volume 37, numéro 1, avril-juin 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001624ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001624ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Martin, C. (1961). Compte rendu de [*Syndicalisme et organisation professionnelle*, Semaines Sociales du Canada (section française). Un vol., 6½ po. x 9¾, broché, 242 pages — ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal 11, 1960 (\$3.50)]. *L'Actualité économique*, 37(1), 195–196. <https://doi.org/10.7202/1001624ar>

dans les quartiers périphériques de Vaise et de Saint-Fons. L'usine Rhodiaceta de Vaise est la première fabrique française de nylon. À Saint-Fons, on trouve des firmes d'importance internationale, telles que Saint-Gobain, Ciba, Rhône-Poulenc et Air Liquide.

L'auteur, après avoir décrit les entreprises industrielles de sa ville, insiste sur le rôle que joue la recherche comme facteur du développement industriel de Lyon.

En l'absence d'autres facteurs, tels que les transports bon marché et l'abondance des capitaux, les Lyonnais ont fait preuve d'ingéniosité. Leur goût pour les voyages est aussi grand que leur capacité d'invention. Ils ont acquis un sens aigu de la concurrence. Cependant, remarque l'auteur, s'ils sont ingénieux, ses compatriotes sont parfois trop peu ingénieurs; bon commerçants, mais pas assez hommes d'affaires.

Le livre de M. Laferrère est remarquable non seulement par les renseignements qu'il contient, mais aussi par son analyse minutieuse des causes ayant fait de Lyon une ville industrielle aussi importante. Nous aurions beaucoup à faire pour étudier l'industrie montréalaise avec autant de profondeur. Ce livre peut servir de modèle; il montre clairement la voie à suivre. Les progrès industriels d'une ville ne se résument pas à des compilations statistiques tirées des documents officiels.

Benoît Brouillette

Syndicalisme et organisation professionnelle, Semaines Sociales du Canada (section française). Un vol., 6½ po. x 9¾, broché, 242 pages. — ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal 11, 1960. (\$3.50).

Il s'agit là d'un compte rendu des cours, «carrefours» et conférences de la XXXVII^e session des Semaines Sociales du Canada tenue à Trois-Rivières en septembre 1960 sur le sujet énoncé plus haut.

Les Semaines Sociales du Canada avaient déjà étudié le syndicalisme, à Québec, en 1921 et l'organisation professionnelle à Trois-Rivières même, en 1936. Si cette année elles unissent les deux thèmes c'est, sans doute, comme le fait remarquer la lettre de Son Éminence le Secrétaire d'État du Vatican, afin de montrer qu'elles ne considèrent pas les deux structures comme des alternatives mais comme des compléments. En effet, continue la lettre du Vatican: «Le syndicalisme appelle une organisation professionnelle dans laquelle il vient s'intégrer; l'organisation professionnelle, à son tour, n'atteint pleinement son but que si elle s'appuie sur des unions librement constituées, où les différentes catégories sociales se sont groupées suivant leurs affinités et leurs intérêts propres.»

Il se peut que les Semaines Sociales paraissent revenir souvent sur les problèmes du travail. C'est sans doute parce que, d'une part, l'Église considère à bon droit ces problèmes comme fondamentaux dans une démocratie véritable et que, d'autre part, elle a une doctrine sociale apte à produire une démocratie véritablement sociale, susceptible de servir d'alternative entre la démocratie dite libérale (première expérience démocratique tentée au XIX^e siècle et qui s'est soldée par

une immense déception), et la démocratie dite sociale (deuxième grande expérience démocratique, qui est vite devenue socialiste et étatiste, pour enfin perdre son véritable caractère de démocratie).

La présente Semaine Sociale constate l'existence dans le monde d'une vive aspiration à une organisation plus rationnelle et plus démocratique de la vie économique et sociale. Cette aspiration bénéficie des sympathies de l'Église dont l'enseignement sociale indique les principes à suivre en la matière. Il est nécessaire que syndicats et groupements professionnels s'intègrent juridiquement à la vie économique et sociale afin d'édifier une démocratie organique propre à éviter les erreurs communes aux régimes nés de l'individualisme libéral et du socialisme étatique.

Cet objectif d'une démocratie organique ne pourra toutefois être atteint que moyennant certaines conditions, dont les principales font l'objet de plusieurs cours et conférences des Semaines Sociales. Camille Martin

Droits de gérance et changements technologiques, par J.-P. DESCHÊNES, G. DION, R. CHARTIER, J.-R. CARDIN, J.-J. GAGNON, M. BERGERON et L.-A. COSER. Un vol., 6 po. x 9, broché, 149 pages. — LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL, 28, rue Sainte-Famille, Québec, 1960. (\$3.00).

Les études dont se compose le présent ouvrage ont été préparées pour le quinzième congrès des relations industrielles de l'Université Laval, tenu à Québec les 25 et 26 avril 1960. Les changements technologiques posent des problèmes extrêmement complexes, aux aspects multiples ou aux répercussions nombreuses et importantes. Il fallait choisir, et le congrès s'est limité à étudier les changements technologiques dans leurs rapports avec les droits de gérance. Le problème consiste en somme à déterminer dans quelle mesure seront utiles ou dans quelle mesure seront adaptées aux circonstances, dans l'état actuel de l'industrialisation, les connaissances et l'expérience dont nous disposons. Il s'agit donc, en premier lieu, de déterminer ce qu'est le développement technologique actuel et en quoi il diffère des progrès réalisés durant les périodes précédentes.

Les décisions qu'impliquent les progrès technologiques peuvent-elles ou doivent-elles être prises par l'employeur seul, ou conjointement par celui-ci et le syndicat? La réponse à cette question conduit à définir la propriété de l'entreprise et à en dégager les caractéristiques fondamentales et accidentelles. Mais, puisqu'il faut bien en arriver finalement à l'exécution des plans établis, qui devra détenir l'autorité finale?

De même, quelle part reviendra au travailleur et quelle part reviendra à la direction dans l'élaboration des programmes? Les anciennes méthodes, les techniques d'autrefois valent-elles encore à l'âge électronique? On essaiera de découvrir les conditions d'efficacité de l'entreprise et de déterminer les moyens les plus aptes à régler les problèmes d'efficacité et les conflits humains.

Les transformations économiques et sociales consécutives aux progrès technologiques obligent les spécialistes à se pencher sur les mécanismes laborieusement